MAIRIE

CORNEILLA LA RIVIERE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Conseillers en exercice : 19
Conseillers Présents : 16
Procurations : 03
Convocation : 16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux septembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Aurélie ESCODA, Maire.

Présents : Mme ESCODA Aurélie, M. AUTE Loïc, Mme BARROT Sandrine, M. NIETO Michel, Mme SERRADEIL Virginie, M. ALBARRACIN Julien, Mme PRADAT Stéphanie, M. CHARRE Florent, Mme QUER Mélanie, M. OLIVERO Christian, Mme DE JESUS SARABANDO Orquidea, Mme DOUTTE Rose, M. MARIN Philippe, M. CLOTTES Gilles, Mme REDO Fabienne et Mme MICHEU Angélique.
Absent(s) : /

Procuration(s) :
M. FAYOS Jérémie donne procuration à Mme ESCODA Aurélie.
M. MORON David donne procuration à Mme SERRADEIL Virginie.
Mme BASCOU Catherine donne procuration à Mme PRADAT Stéphanie

Virginie SERRADEIL est nommée secrétaire de séance.

051 /2026 - OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION

Vu la délibération N°45 du 16 juillet 2026 relative à la création des commissions municipales,

Madame le maire rappelle au conseil municipal la possibilité, conférée par l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer des commissions consultatives sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces commissions comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal.

Suite à la création de ces commissions en séance du 16 juillet 2026, il est proposé de modifier celle dédiée aux Finances en ajoutant Monsieur Christian OLIVERO, conseiller délégué, et de valider les compositions comme suit :

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260922-0512026-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

- Finances : Michel NIETO, Sandrine BARROT, Christian OLIVERO et Angélique MICHEU

- Aménagement du territoire (travaux, urbanisme et environnement) : Michel NIETO, Florent CHARRE, Jérémie FAYOS, David MORON, Loïc AUTE, Philippe MARIN et Gilles CLOTTES

- Agriculture et économie locale : Florent CHARRE, Loïc AUTE, Christian OLIVERO et Gilles CLOTTES

- Sécurité : Loïc AUTE, Michel NIETO, Sandrine BARROT, Virginie SERRADEIL, Julien ALBARRACIN, Stéphanie PRADAT, Mélanie QUER, Christian OLIVERO, Orquidea DE JESUS SARABANDO, Catherine BASCOU, David MORON et Angélique MICHEU

- Rayonnement communal (sport, tourisme, patrimoine, culture et associations) : Julien ALBARRACIN, Sandrine BARROT, Mélanie QUER, Stéphanie PRADAT, Catherine BASCOU et Fabienne REDO

Ces commissions sont créées pour une période qui ne pourra excéder la durée du mandat.

Entendu l'exposé de Madame le maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier les commissions consultatives exposées ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,
Le 29 septembre 2026,

Le Maire
Mme Aurélie ESCODA

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260922-0512026-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026